

Pénitenciers

d'étudier la situation sur place et la complexité du problème.

● (2130)

L'exemple le plus connu d'erreurs commises dans les années passées est sans doute celui de Sarnia. On a l'impression qu'aucune erreur ne se commettait autrefois, mais Red Ryan a trompé un grand nombre de personnes. Tout le monde croyait qu'il avait été réhabilité. Il a fait tout ce que lui avaient demandé l'aumônier de la prison et les personnes chargées de la surveillance. Aussi fut-il remis en liberté, mais très peu de temps après, il dévalisa à la pointe du revolver un magasin d'alcool et tua un policier. Je pense que cet événement fit l'objet d'une telle publicité qu'il eut pour conséquence de retarder le processus de réhabilitation des prisonniers pendant de nombreuses années. A nous attarder sur ce genre d'incidents dramatiques comme je crains fort que le parti de l'opposition semble le faire ce soir, nous rendons un très mauvais service non seulement à ceux que nous cherchons à réhabiliter, mais aussi à l'ensemble de la société canadienne.

Ce n'est pas notre faute. Le député de Fraser-Valley-Est a déclaré que nous semblons vouloir dire que la société est à blâmer. Nous disons qu'aucun individu ne doit être tenu principalement responsable, mais il y a certains membres de notre société qui doivent en porter la responsabilité, qui tendent l'autre joue ou qui ne regardent pas la situation en face. Ils créent un tel milieu qu'un individu considère que la seule solution qui s'offre à lui est de rejeter la société et d'aller en prison. La société canadienne dit: donnons à cet homme ou à cette femme une autre chance.

J'ai approuvé le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) lorsqu'il a corrigé le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Laissez le juge prendre la décision; c'est à lui de décider. Le juge s'occupe d'essayer de savoir si la personne est coupable ou innocente pour un délit précis et il doit ensuite arrêter un jugement. Sur quoi base-t-il son jugement? Il s'adresse à l'assistance sociale et au surveillant des condamnés mis en liberté surveillée pour savoir quel genre de peine cette personne doit recevoir. D'après moi, on devrait laisser aux juges le soin de prendre la décision.

Le député a dit que nous devrions aller directement à la police et oublier le juge—si l'homme est coupable, c'est terminé. C'est une mesure rétrograde. Je ne pense pas que le député l'admette, mais c'est comme cela que ça se passerait si l'on suivait sa proposition. Il semble qu'il essaye de ménager et la chèvre et le chou mais ce n'est pas possible. On ne peut pas parler de réadaptation de l'élément criminel dans notre société, des personnes les plus brutales et les plus dangereuses, en s'attendant qu'il n'y ait aucune erreur. Le représentant de Fraser Valley-Est veut une garantie absolue. A mon avis, c'est impossible avec des personnes qui ont déjà enfreint la loi. Il y aura des erreurs, il y en a eu et il y en aura encore à l'avenir.

Le solliciteur général a fait, d'après moi, un de ses meilleurs discours. Ce soir, il a exposé la situation d'une manière très convaincante. J'espère que le représentant de Fraser Valley-Est prendra le temps de faire faire quelques centaines de copies de ce discours et de les envoyer aux personnes qui ont signé cette pétition. Il ne doit pas se

contenter de s'embarquer dans la même galère qu'eux et leur dire: Oui, vous avez raison, nous devons faire quelque chose à ce sujet. Il doit au moins leur exposer l'autre aspect de la question. Il doit adopter l'attitude forte et courageuse et ne pas s'embarquer dans la même galère que ces 650 personnes. Qu'il leur envoie le discours du solliciteur général.

Le représentant de Burnaby-Richmond-Delta demande déjà des démissions et cite des noms. Je pense que c'est préjuger la question. Je me demande pourquoi donc il veut appuyer cette motion. Il s'est déjà décidé. Il a décidé que nous devons faire l'étude. Je pense que c'est aussi une mauvaise manière d'aborder le problème. Nous avons un bon service de pénitenciers et un bon système de libération conditionnelle, mais personne n'a jamais dit qu'ils étaient parfaits. Nous savons que nous avons commis des erreurs et qu'on en commettra encore, mais c'est notre devoir de ne pas donner l'impression que les criminels parcourraient tout le pays et que nous sommes en danger.

Je pense que ceux qui critiquent le système aujourd'hui ont tendance à mettre l'accent sur les incidents dramatiques et les erreurs rapportées par la presse. Je suggère au député de Fraser Valley-Est et aux autres qui critiquent le système que lorsqu'ils enverront les copies du discours du solliciteur général, ils devraient aussi envoyer certaines des données statistiques qui ont été portées à notre connaissance, comme le taux de succès de 82 p. 100. Nous avons aussi entendu le député de Timiskaming (M. Peters) nous parler de la réussite d'un individu qui était autrefois un homme dangereux incarcéré dans une prison à sûreté maximale et qui plus tard a aidé quelque 900 détenus. C'est le genre de personnes que nous voulons voir réintégrer dans la société. Nous voulons les réhabiliter et les convaincre d'aider la collectivité. Nous espérons qu'ils pourront nous aider dans nos services de réhabilitation et dans nos pénitenciers.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, l'autre jour un homme m'a appelé pour discuter du problème qui nous occupe ce soir. Il a dit: «Il nous faut un nouveau ministre». Je lui ai répondu que je n'étais pas de cet avis, je crois que le ministre a besoin d'un nouveau balai. Le ministre a droit à la confiance, à l'appui et au respect des membres de la Chambre. Il a certainement le mien. Mais je crois qu'il devra prendre des décisions et des mesures qui élimineront la possibilité de voir se produire encore une fois ce genre de choses, le genre de problème dont nous discutons ce soir. Il faudra qu'il y ait un nettoyage de l'administration, du système dont il a la charge.

Nous n'avons rien à reprocher au système. En fait, comme les orateurs précédents l'ont fait remarquer, c'est le parti conservateur alors qu'il était au pouvoir qui a instauré ce système en établissant la Commission nationale des libérations conditionnelles et en autorisant les absences temporaires. Nous sommes d'accord avec le système. Ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est la façon dont il est administré. Voilà pourquoi, nous croyons dans l'intérêt de ceux qui sont assujettis au système et pour le bien de la société canadienne en général qu'il est indispensable que le Parlement examine soigneusement longuement et sérieusement la façon dont le régime pénitentiaire, la Commission des libérations conditionnelles et le système des congés sont administrés.